



Conseil économique et social

Distr. générale
18 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante et unième session

6-15 février 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
 - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ;
 - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
 - a) Projet de plan-programme pour 2024 ;
 - b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
5. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième et unième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'autres membres du Bureau suivant les besoins. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la première séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 16 février 2022, aussitôt après la clôture de sa soixantième session, la Commission a tenu la première séance de sa soixantième et unième session, au cours de laquelle elle a élu par acclamation Alya Ahmed Saif Al-Thani (Qatar) Présidente et Daniel Zavala Porras (Costa Rica) et Or Shaked (Israël) Vice-Présidents de la Commission à sa soixantième et unième session. À la même séance, elle a reporté l'élection des deux membres du Bureau restants à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leurs groupes de pays respectifs, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la soixantième et unième session.

Le 6 février 2023, la Commission sera invitée à élire des vice-présidents issus des États d'Afrique et des États d'Europe orientale, et à confier à l'un de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur. On trouvera la composition de la Commission à sa soixantième et unième session sur la page Web de la Commission (www.un.org/development/desa/dspd/wpc-ontent/uploads/sites/22/2022/09/CsocD61-Membership.pdf).

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixantième et unième session ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2022/328.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant. Il pourrait également être ajusté en fonction de l'évolution de la situation liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

La Commission doit se réunir en présentiel du lundi 6 février au mercredi 15 février 2023. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2023/1](#))

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évalue régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, et donne des avis au Conseil à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribue, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2023/2](#))

a) Thème prioritaire : plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil économique et social a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Dans sa décision 2022/327, le Conseil a décidé que sa soixante et unième session aurait pour thème prioritaire « Plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème « plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([E/CN.5/2023/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

- i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »**
- ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**
- iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille ([A/78/61-E/2023/7](#))

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ([E/CN.5/2023/5](#))

Rapport du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ([E/CN.5/2023/6](#))

c) Questions nouvelles : remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. En conséquence, et en consultation avec les groupes régionaux, le Bureau a décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour lors de la session serait le suivant : « Remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Secrétariat soumettra une note à la Commission afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([E/CN.5/2023/4](#))

4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :

a) Projet de plan-programme pour 2024

b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Documentation

Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2023/7](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2023/8](#))

5. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission ([E/CN.5/2023/L.1](#))¹

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième et unième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa soixantième et unième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième et unième session ([E/CN.5/2023/L.2](#))²

¹ Sera publié comme document de session.

² Sera publié comme document de session.

Annexe

Projet d'organisation des travaux (6-15 février 2023)

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
Lundi 6 février		
matin	Ouverture de la session	
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2023/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation au titre du point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a), b) et c) Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2023/2)
	a) Thème prioritaire : plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Rapport du Secrétaire général sur le thème « plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (E/CN.5/2023/3)
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux	
	i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	
	ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (E/CN.5/2023/5)
	iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	Rapport du Secrétaire général sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (E/CN.5/2023/6)
	iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général sur la préparation et la célébration du trentième anniversaire de

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
		l'Année internationale de la famille (A/78/61-E/2023/7)
	3 a) et b)	Déclarations liminaires
		Début de la discussion générale
après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le thème prioritaire
Mardi 7 février		
matin	3 a) (<i>suite</i>)	Forum ministériel : plein emploi productif et travail décent pour toutes et tous : surmonter les inégalités pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
		18 heures : clôture des inscriptions sur la liste des orateurs et oratrices (portail e-deleGATE)
Mercredi 8 février		
matin	3 b) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement
après-midi	3 c) Questions nouvelles : remédier aux conséquences sociales des crises multiformes afin d'accélérer le relèvement après la pandémie et ses effets persistants par la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Réunion-débat sur les questions nouvelles Note du Secrétariat sur les questions nouvelles (E/CN.5/2023/4) 15 heures : heure limite de dépôt des projets de texte
Jeudi 9 février		
matin	3 a) (<i>suite</i>)	Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec de hauts responsables du système des Nations Unies
après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Forum multipartite sur le thème prioritaire
Vendredi 10 février		
matin		(<i>pas de séance plénière</i>)
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
Lundi 13 février		
matin	4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :	
	a) Projet de plan-programme pour 2024	
	b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Notes du Secrétaire général sur la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et transmettant le rapport

Date	Point de l'ordre du jour	Documentation/programme
		du Conseil d'administration (E/CN.5/2023/7 et E/CN.5/2023/8)
	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Discussion générale
après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Fin de la discussion générale
Mardi 14 février		
matin		(<i>pas de séance plénière</i>)
après-midi		(<i>pas de séance plénière</i>)
Mercredi 15 février		
matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Présentation des projets de texte
		Décisions concernant les projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
		Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session de la Commission (E/CN.5/2023/L.1) ^a
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième et unième session	Adoption du rapport
		Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième et unième session (E/CN.5/2023/L.2) ^a
		Clôture de la session ^b
après-midi		Décisions concernant tout projet de texte en suspens ou d'autres questions (si nécessaire)

^a Sera publié comme document de session.

^b En application de la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa soixantième et unième session, la première séance de sa soixante-deuxième session aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.